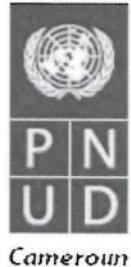


Demande de Service

DS N° 056/REPECC/2014

Proc
19/06/14
S

Req = 2465



A : PNUD – B.P 836 Yaoundé
Tel 220.08.00/01

Du : Directeur National du Programme
Tel : REPECC

ATT : Représentant Résident du PNUD

Responsable
donnant
Jean-Pierre NANA

FAX : 220 07 96 / 220 07 99

l'autorisation :
Signature:

Cc :

Date de la
demande :

09 juin 2014

Sujet : Demande de services d'appui au Bureau de pays

Conformément aux activités définies dans le Plan de Travail Annuel (PTA), nous demandons au PNUD d'apporter le (s) service(s) d'appui ci-dessous :

Titre et numéro du Projet :	86930 Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique
Services demandés :	Instructions de service : Bien vouloir procéder au recrutement d'un cabinet pour cartographier les zones à risques dans la Région de l'Extrême-Nord.
Pièces à joindre :	TDR

Répartition du coût estimé

Amount	Account	Funds	Dept ID	Impl. Agent	Donor	PROJECT		
						B.U.	Project No.	Activity
XAF	71300	04000	31008	001369	00012	CMR10	00086930	2.1.2.2

CERTIFICATION: Le fonctionnaire responsable de l'autorisation certifie par la présente :

- Que cette demande est effectuée conformément au document du projet et au Plan de travail annuel (PTA) ;
- Que les services et frais afférents à cette demande sont couverts par des fonds disponibles dans le budget du Projet ;
- Que des documents justificatifs seront disponibles aux fins des vérifications de contrôle.

VISA du CTP

Noms: Epranda Manfred Aime

Signature : [Signature]

Date : 19/02/2014

REMARQUE : Ce formulaire est utilisé dans le cadre des projets d'exécution nationale (NEX) ou d'exécution ONG, après la livraison des biens et services, pour demander au PNUD de procéder au paiement ferme des engagements du Project/Programme vis-à-vis des fournisseurs et prestataires, lorsque le processus d'achat ou de recrutement n'a pas été effectué par le PNUD.



4/20/14
P.V.



CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUES DANS LA REGION DE L'EXTREME NORD CAMEROUN

TERMES DE RÉFÉRENCE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Situé au fond du Golfe de Guinée, le Cameroun s'étend entre le 2^e et le 13^{ème} degré de latitude nord. Du fait de la grande diversité de ses milieux écologiques, il est exposé à une grande variété de risques de catastrophe naturelle. Au cours des 19^e, 20^e et 21^e siècles, il a été marquée par de nombreuses manifestations catastrophiques telles que :

- Les éruptions volcaniques, notamment au Mont Cameroun où près d'une douzaine de manifestations ont été enregistrées en deux siècles ;
- Les émanations de gaz toxiques qui ont fait près 1800 morts aux lacs Nyos (1986) et Monoun (1984),
- Les tremblements de terre dont la fréquence, l'intensité et la répartition géographique sont des indicateurs éloquentes de l'instabilité relative, sinon d'une activité tectonique certaine ;
- Les glissements de terrain et les coulées boueuses, innombrables dans les régions de montagne et sur les versants des collines, aussi bien en zone urbaine qu'en campagne ;
- Les inondations qui font quasi annuellement des victimes en zone urbaine qu'en campagne ;

A ces catastrophes qui ont un caractère ponctuel et subit, il faut ajouter celles qui s'inscrivent dans la durée et affectent des zones plus ou moins vastes. C'est le cas :

- Des catastrophes climatologiques telles la sécheresse, les orages, les tempêtes de et les extrêmes thermiques ;
- Des catastrophes écologiques dont notamment la désertification, la perte de la biodiversité, les invasions acridiennes, de chenilles et voire de pachydermes ;
- Des catastrophes sanitaires telles les nombreuses épidémies de méningite cérébro-spinale, de choléra, entre autres diarrhées dites rouges ou sanguinolentes qui ont décimé de nombreuses familles.

En dépit des efforts consentis au cours des dernières décennies, une analyse rétrospective met en évidence une nette tendance à la multiplication et/ou à l'amplification des risques et catastrophes. Les épidémies, les inondations, les glissements et éboulements de terrain, les tempêtes de vents et même les tremblements de terre et les éruptions volcaniques sont, sinon de plus en plus nombreux, du moins tendent aujourd'hui à faire plus de dégâts qu'hier.

D'après International Disasters Database, entre 1984 et 2008, quelques 36 catastrophes majeures ont frappé le Cameroun, affectant environ 265.000 personnes dont 4.587 morts et des dégâts matériels énormes.

Les phénomènes les plus récurrents au cours de cette période sont les épidémies qui, avec 18 catastrophes déclarées sur les 36, ont fait environ 2.700 morts. Viennent ensuite les inondations avec 9 cas (soit 25%) pour une centaine de pertes en vies humaines. Les manifestations volcaniques et les sécheresses se partagent le 3^e rang avec 3 cas chacun et, en termes d'impacts : quelques 1.780 morts pour les catastrophes d'origine volcaniques et 200.000 personnes affectées par la sécheresse...

Dans l'ensemble cette récurrence et/ou cette importance grandissante témoignent de notre impréparation, caractérisée, entre autres par l'inadaptation au contexte des risques, du fait de la non perception ou de l'ignorance de l'existence du risque, de l'insouciance ou

de l'incivisme des populations, toutes choses qui se traduisent par l'occupation inconsciente et anarchique des zones à risque.

Pour inverser la tendance, une lutte efficace doit être engagée. Celle-ci passe par une chaîne d'actions à poser avant, pendant et après la catastrophe.

Avant la catastrophe : il s'agit des actions qui concourent à la gestion du risque, autrement dit, des actions qui visent à contenir le risque. Elles peuvent être regroupées en trois:

- **Les actions d'évaluation du risque** (identification et inventaire des risques, caractérisation, évaluation et cartographie plus ou moins détaillée et précise des zones à risque, élaboration de plans d'exposition aux risques et d'une réglementation appropriée pour le peuplement et la mise en valeur de la zone à risque etc.)
- **Les actions de prévention** qui consistent en la mise en place des dispositions adéquates pour empêcher ou minimiser la production du phénomène générateur et, le cas échéant, pour contrecarrer ses effets par le renforcement des capacités des populations à faire face à la catastrophe.
- **Les actions de prédiction et d'alerte**, qui consistent, quand c'est possible, à mettre en place un dispositif d'observations et d'alerte pour " pré-voir " et à " pré-dire " l'échéance d'un événement catastrophique,

Pendant la catastrophe : il s'agit des actions qui concourent à la gestion de la crise autrement dit, à la mise en œuvre du plan d'urgence. Les principales actions à mener au cours de cette phase varient d'un type de phénomène à l'autre et selon l'ampleur de la catastrophe. Elles se regroupent autour de trois principaux types :

- Les actions d'évacuation du site de la catastrophe, pour autant que l'espace-temps entre l'alerte et le début effectif de la manifestation le permette;
- Les actions d'auto-protection qui, selon les types de risque, et éventuellement selon les instructions de la cellule de crise, peuvent être des abris ou des équipements spéciaux à arborer;
- Les actions d'intervention des forces extérieures, dans le cadre du plan ORSEC (Plan d'Organisation des Secours d'Urgence) : Elles consistent : sauvetage et la récupération des personnes en difficulté, l'assistance, l'administration des soins d'urgence et l'évacuation rapide vers des centres spécialisés, la récupération, l'ensevelissement des cadavres et l'application des mesures d'hygiène en vue d'éviter les épidémies etc....

Après la catastrophe : il s'agit des actions *de gestion ex-post de la crise* autrement dit, celles consacrées à la reconstruction et/ou à la réhabilitation des sinistrés. C'est l'ensemble des opérations qui sont entreprises, entre autres pour :

- L'évaluation des dégâts enregistrés et du retour d'expérience,
- Le suivi médical et l'assistance multiforme aux sinistrés,
- La restauration ou la reconstruction des infrastructures,
- La relocalisation / recasement des populations...

Dans l'ensemble, pour que les actions posées dans les différentes phases soient pertinentes et efficaces, les différents acteurs ont besoin de deux principaux types d'outils : les outils d'aide à la décision et les moyens (humains, matériels, financiers) de mise en œuvre des décisions prises.

Parmi les outils d'aide à la décision, **la carte des zones à risque** apparait comme l'un, si ce n'est le plus important. Il s'agit d'une série de documents qui fournissent aux décideurs, la gamme de données et informations dont ils ont besoin, chacun à son niveau, pour répondre de façon la plus précise et efficace possible aux questions de savoir :

- Quelles sont effectivement les parties de son territoire de compétence qui sont exposées à tel ou tel type de risque ?
- Quels sont les degrés de la menace sur chaque portion de son territoire ?
- Quels sont les enjeux (humains et matériels) qui sont exposés, et le degré de leur exposition ?
- Quelles sont ses capacités de réponse en cas de crise ?
- Qu'est-ce qu'il faut faire pour diminuer la vulnérabilité des populations et renforcer leurs capacités de réponse ? ...

C'est pour pouvoir répondre aisément à toutes ces questions et à bien d'autres que le Président de la République, dans son discours à l'occasion de la visite rendue aux populations victimes des inondations de Septembre 2012 dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord, a réitéré ses instructions sur la réalisation d'une cartographie des zones à risque au Cameroun, instructions déjà exprimées dans le DSCE et le décret n° 096/054 du 12 Mars 1996, fixant la composition et les attributions du Conseil National de la Protection Civile, dont l'une des missions fondamentales est de « procéder à l'évaluation nationale détaillée des risques de catastrophe naturelle ou technologique... ».

La cartographie des zones à risques est en effet un outil indispensable pour les acteurs en charge de la gestion des risques et catastrophes aux différentes échelles : nationale, régionale, locale et même individuelle.

II- DEFINITION DE LA CARTE

a. Définition de la carte en général

La carte, au sens propre du terme, est une représentation graphique, plus ou moins synthétique des caractéristiques naturelles, artificielles ou culturelles etc. d'une portion de la surface de la Terre, caractéristiques sélectionnées, selon les thèmes, pour communiquer des informations à des lecteurs.

Une carte est ainsi caractérisée par :

- Le choix des informations à communiquer,
- Le degré de simplification / schématisation desdites données et informations (il peut s'agir de données et informations plus ou moins complexes) ;

Ces caractéristiques qui déterminent la lisibilité de la carte sont fonction des échelles de représentation, c'est-à-dire du rapport entre la distance qui sépare deux points sur la Terre et la projection de cette distance sur la carte.

On distingue ainsi :

- Des cartes à grande échelle (entre 1/10.000 et 1/25.000),
- Des cartes à échelle moyenne (entre 1/25.000 et 1/100.000) et,

- Des cartes à petite échelle (au-delà de 100.000 et, plus généralement : 1/200.000, 1/500.000, 1/1000.000 etc.).

Plus ce rapport est petit, autrement dit, plus l'échelle est petite, plus l'espace de la projection sur la carte est petit et, plus il est difficile d'y faire rentrer la foule de données et informations disponibles sur le terrain, ce qui entraîne des efforts subséquents de simplification, de synthétisation et voire de schématisation.

Par contre, plus l'échelle est grande, plus l'espace de la projection est grand et peut contenir un nombre de plus en plus important de données et informations. Ainsi, les cartes à très grande échelle, encore appelées plans (entre 1/500 et 1/10.000), donnent des informations très détaillées sur l'occupation du sol, pouvant aller jusqu'à la distinction des immeubles !

b. La carte des zones à risque :

Le risque naturel est la probabilité que se produise en un lieu donné de la surface de la Terre, un phénomène naturel plus ou moins brusque qui cause des dégâts sur l'environnement, les hommes et leurs biens. Mathématiquement parlant, le risque peut se définir comme le produit de l'aléa par la vulnérabilité (Risque = Aléa x Vulnérabilité).

La carte des zones à risque peut ainsi se définir comme la représentation graphique des caractéristiques des menaces qui pèsent sur l'environnement, les hommes et leurs biens à différents endroits d'un territoire donné. La cartographie des zones à risque est en effet une opération qui vise à définir les différents niveaux de risque d'une parcelle de territoire. Elle est de ce fait fondée sur une évaluation la plus rigoureuse possible pour déterminer les valeurs pouvant permettre la classification / hiérarchisation des menaces. Pour être un véritable outil d'aide à la décision, outil qui permet de prendre des décisions pertinentes, cette évaluation doit tenir compte de ces deux variables : la variable aléa et la variable vulnérabilité qui combine les variables enjeux et moyens de réponse.

Pour couvrir le territoire national aux différentes échelles, il est envisagé de partir de la cartographie à l'échelle régionale, afin d'une part, de réaliser, par agrégation, la carte nationale et, d'autre part, de réaliser progressivement les cartes communales/locales, selon un ordre de priorité fondé sur le niveau de risque tel que mis en évidence par les cartes régionales.

La région de l'Extrême Nord a été choisie pour le projet pilote de cartographie des zones à risque à l'échelle régionale. Celle-ci est sous la menace de nombreux types de risque. La première phase portera sur trois types de risque : les risques sanitaires, les risques d'inondation et de mouvement de terrain.

III- OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif fondamental du projet est l'élaboration d'une cartographie des zones à risque à l'échelle de la région de l'Extrême Nord. Celle-ci comprend une série de documents destinés à l'usage spécifique des administrations en charge de la gestion des risques et catastrophes sur l'étendue du territoire de la région.

IV- OBJECTIFS

- Décrire les caractéristiques des aléas
- Décrire les caractéristiques des enjeux
- Evaluer les vulnérabilités et la capacité de réponse de la zone cartographiée en cas de crise

V- LIVRABLES ATTENDUS

Au terme du projet, le Consultant devra remettre :

- Un rapport faisant la description des caractéristiques des aléas
- Un rapport faisant la description des caractéristiques des enjeux.
- Un rapport d'évaluation des vulnérabilités et de la capacité de réponse de la zone cartographiée en cas de crise et recommandations.

Une série cartes dont :

- ↳ Une carte par type de risque,
- ↳ Une carte de synthèse des risques,
- ↳ Une carte des enjeux,
- ↳ Une carte d'exposition aux risques et des moyens de lutte
- ↳ Une Base de Données / SIG

VI- APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant devra indiquer l'approche méthodologique et les outils qu'il compte utiliser pour l'évaluation et la cartographie des aléas, des enjeux, de la vulnérabilité des populations et des moyens de lutte.

Des images satellitaires seront mises à la disposition du cabinet par le programme.

VII- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le travail consistera, pour chaque type de risque retenu :

- 1- A l'évaluation des aléas : il s'agira :
 - a. D'identifier, de localiser et de cartographier (circonscrire) les aléas / dangers qui constituent des menaces pour la sécurité des personnes et des biens ;
 - b. De caractériser les aléas et d'évaluer les menaces qu'ils représentent pour les personnes et les biens ;
- 2- A évaluer les enjeux menacés, autrement dit :
 - a. A inventorier, à répertorier et à localiser (cartographier) les enjeux (personnes et biens menacés) ;
 - b. A évaluer quantitativement et qualitativement le poids des enjeux
 - c. A évaluer la vulnérabilité des enjeux (forces et faiblesses) et la capacité de réponse en cas de crise ;
- 3- A évaluer le niveau d'exposition des enjeux aux risques, autrement dit, indiquer s'il est très, moyennement, peu ou pas exposé ;
- 4- Faire des recommandations sur des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et, éventuellement, proposer une réglementation.

VIII-DUREE DES TRAVAUX

La durée des travaux est de 3 mois ;

XI- VALIDATION DES LIVRABLES

*J=date de signature du contrat (jours calendaires)

Etapas	Livrables	Critères de qualité	Date de livraison	Moyen de vérification	Date de vérification
<p>Décrire les caractéristiques des aléas</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport faisant la description des caractéristiques des aléas. - Une carte par type de risque - Une carte de synthèse des risques. - Une Base de Données / SIG. 	<p>Critères par rapport à la démarche Pour établir une carte de synthèse des risques, la mission devra décrire tous les types d'aléas de la région, faire une carte par type de risque et une carte de synthèse accompagné des d'une base de données / SIG</p> <p>Critères par rapport à la forme La synthèse devra se faire sous forme de texte, de tableau et de cartes</p> <p>Critères par rapport au contenu Documents présentant la description des aléas de la région de l'Extrême-Nord, les cartes par type de risque, une cartes de synthèse des risques, une base de données /SIG</p>	J+30	Examen du document au cours d'une réunion d'étape avec le Groupe de travail du programme	J+35
<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les caractéristiques des enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport faisant la description des caractéristiques des enjeux. - Une carte des enjeux. - Une Base de Données / SIG. 	<p>Critères par rapport à la démarche Pour établir une carte des enjeux, la mission devra inventorier les enjeux, les décrire, en établir une carte accompagnée d'une base de données / SIG</p> <p>Critères par rapport à la forme La synthèse devra se faire sous forme de texte, de tableau et de cartes</p> <p>Critères par rapport au contenu</p>	J+55	Examen du document au cours d'une réunion d'étape avec le Groupe de travail du programme	J+60

Etapas	Livrables	Critères de qualité	Date de livraison	Moyen de vérification	Date de vérification
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les vulnérabilités et la capacité de réponse de la zone cartographiée en cas de crise 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport d'évaluation des vulnérabilités et de la capacité de réponse de la zone cartographiée en cas de crise. - Une carte d'exposition aux risques et des moyens de lutte. 	<p>Documents présentant la description des enjeux de la région de l'Extrême-Nord, une cartes des enjeux et une base de données /SIG</p> <p>Critère par rapport à la démarche : Pour établir un rapport d'évaluation des vulnérabilités et de la capacité de réponse de la zone cartographiée en cas de crise, la mission devra établir le niveau d'exposition aux risques, et les moyens de lutte</p> <p>Critères par rapport à la forme : La synthèse devra se faire sous forme de texte, de tableau et de cartes</p> <p>Critères par rapport au contenu : Un rapport présentant le niveau de vulnérabilité et les capacités de réponse des zones cartographiées ainsi qu'une carte d'exposition aux risques et les moyens de lutte.</p>	J+85	Examen du document au cours d'une réunion d'étape avec le Groupe de travail du programme	J+90

A. DUREE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est de 3 mois.

B. PROFIL DU CABINET

L'essentiel du personnel principal devra comprendre :

Un Chef de mission : géologue ou géomorphologue de formation, avec d'excellentes connaissances en géographie et en cartographie et une expérience professionnelle de 10 ans minimum.

Un expert en hydrologie : une expérience professionnelle de 5 ans minimum

Un expert en cartographie télédétection et systèmes d'information géographique : une expérience professionnelle de 5 ans minimum

Un expert en épidémiologie : une expérience professionnelle de 5 ans minimum

C. Contribution du MINATD/DPC

Le MINATD/DPC devra :

- Mettre à la disposition du Cabinet tout support et / ou information nécessaire à l'introduction du cabinet;
- Fournir au Cabinet les informations relatives aux orientations politiques et stratégiques en rapport avec la cartographie des zones à risques;
- Mettre sur pied une équipe multisectorielle restreinte chargée du suivi du processus;
- Faciliter les réunions de discussion et de validation;
- Identifier et faciliter l'accès du Cabinet aux institutions et organismes susceptibles de fournir des informations et données utiles.

I- Composition du dossier de candidature et soumission.

Le dossier de candidature comprendra les documents suivants :

- **Volume 1** : Un dossier administratif comprenant :
 - Une Lettre de motivation (voir Formulaire de Soumission de la Proposition),
 - Tous les documents attestant que le soumissionnaire i) a souscrit les déclarations par les Lois et règlement en vigueur, ii) s'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelques nature que ce soit, iii) n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite, iv) n'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur
- **Volume 2** : Une Offre Technique ressortant l'analyse et la compréhension des termes de référence par les Cabinet, l'expérience du cabinet/, la liste des experts et leur CV, le planning détaillé des activités.
- **Volume 3** : Une Offre Financière présentant les détails estimatifs des coûts par activité.

Les trois volumes seront disposés dans des enveloppes séparées, et précisées comme telles.

Délais et lieu de réception des dossiers de candidature.

Le dossier complet en 05 exemplaires dont un original et 04 copies marqués comme tels sera déposé dans une enveloppe scellée adressée au « **Représentant Résident du PNUD, BP 836, Yaoundé, Immeuble Foul'assi, Nouvelle route Bastos** ».

La mention suivante devra être clairement mentionnée sur l'enveloppe :

« Soumission à l'Appel 'Offre CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUES DANS LA REGION DE L'EXTREME NORD CAMEROUN, REPECC»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

La date limite de soumission est fixée à 14 jours après la publication de la présente annonce, à 16 h 30 mn.

II- Dépouillement et critères d'évaluation.

Le dépouillement des dossiers de candidature se fera par une Commission nommée par le PNUD, à la date limite de soumission. Les critères d'évaluation internes et les procédures de sélection du PNUD seront d'application.

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Monsieur/Madame

Après examen des Documents d'Appel d'Offre à soumissionner, nous, soussignés, proposons nos services professionnels en qualité de Cabinet (profession/activité pour Projet/programme/bureau) pour le montant établi conformément au Tableau des coûts joint à la présente Proposition et faisant partie intégrante de celle-ci.

En cas d'acceptation de notre Proposition, nous nous engageons à mettre en œuvre et à assurer la fourniture intégrale de tous les services spécifiés dans le contrat dans les délais stipulés.

Nous convenons de nous conformer à cette Proposition pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des Propositions dans l'invitation à la soumission, et cette proposition continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment préalablement à l'expiration de cette période.

Il est entendu que vous n'avez aucune obligation d'accepter quelque Proposition que vous recevez.

Fait le (jour/mois) de l'année

F. Signature

(En qualité de)

Dûment autorisé (é) à signer la Proposition pour et au nom de

TABLEAU DES COÛTS

1. ETHIQUE DE L'EVALUATION

La présente évaluation sera conduite conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG disponible sur le site : <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>

2. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le Cabinet sur la base de grille d'évaluation détaillée dans le paragraphe 10 :

NB : la méthodologie proposée par le cabinet retenu sera par la suite amendée à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumis à la validation du comité d'évaluation.

L'offre financière

Il est demandé à la structure de préparer le tableau de coûts sous forme d'une enveloppe distincte de la réponse à l'invitation à soumission; Tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts.

Le formulaire ci-après doit être utilisé pour préparer le tableau des coûts. Le formulaire comporte des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent ne pas être requises ou applicables, mais qui sont en tout état de cause données comme exemples.

Description de l'activité / article		Montant forfaitaire
1	Honoraire des consultants	
2	Perdiem des consultants	
Total		

- Le Cabinet prendra à sa charge tous les frais de déplacements liés à l'exécution de sa mission – Le PNUD ne prendra aucun frais à sa charge ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 45 jours calendaires. ;

L'offre financière du Cabinet est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

3. CRITERES D'EVALUATION – SHORT LISTING

Le Cabinet dont le dossier administratif sera recevable sera considéré pour l'analyse technique de son offre selon la grille ci-dessous :

Objet	Note/100
Expérience de référence du Cabinet pour la mission <ul style="list-style-type: none">- Dossier administratif (10 pts)- En matière de conduite de mission d'élaboration des cartes des zones à risques (10 pts)	20 points
Conformité du plan d'action proposé et de la méthodologie proposée avec les termes de référence <ul style="list-style-type: none">- Approche méthodologique et proposition d'outils (15 pts)- Plan d'action réaliste aligné aux outils méthodologiques (15 pts)	30 points
Qualification et compétence technique et professionnelles du personnels clés <ul style="list-style-type: none">- Chef de mission : 20 pts Expert hydrologue : 10 pts <ul style="list-style-type: none">- Expert cartographe et SIG : 10 pts- Expert épidémiologiste : 10 pts	50 points
Total	100

Critères éliminatoires

Pièce administratives

- Dossier incomplet
- Dossier falsifié
- Pièce certifiée ou signée par personnalité non compétente

Offre technique

- Dossier incomplet
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux
- Pièce certifiées ou signées par une personnalité non compétente
- Note technique inférieure à 70/100
- Présentation d'un personnel fonctionnaire ou sans justificatif de sa libération
- Absence d'une note méthodologique d'exécution des prestations

Notation des offres financières

Il est à noter que seules les offres financières relatives à des offres techniques ayant obtenu au moins 70/100 du total de points affectés à l'offre technique seront considérés.

La proposition financière la moins disant recevra une note financière de 100 points.

La formule à utiliser pour le calcul de la note financière sera la suivante :

Note financière = 100 x prix de l'offre la moins chère/Prix de l'offre considérée.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résultera d'une pondération de la qualité technique et du prix des offres selon une clé de répartition de 70/30.

La note globale de l'offre = 70% x note technique + 30 % x note financière.

L'offre qui se voit attribuer le plus des points par l'addition des points issus de l'offre technique et ceux obtenus à partir de l'offre financière ainsi calculée est déclarée attributaire du marché.

Au cas où aucune des propositions techniques n'aura atteint le score minimum technique, le commanditaire se réserve le droit de négocier et signer un contrat avec le consultant ayant obtenu le score technique le plus élevé.

Note : le Cabinet ne devra à aucun moment avoir été impliqué dans le programme de quelque manière que ce soit.

Les offres seront classées en fonction de leur notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec l'application des pondérations suivantes pour aboutir à une note globale (Ng) :

Note technique sur 70 points et note financière sur 30 points.

Note générale (sur 100) = (Note technique) + (Note financière)

Le cabinet qui recevra la note générale la plus élevée à l'issue de l'évaluation sera retenu.

4. CONFIDENTIALITE

Le cabinet retenu s'engage à respecter la confidentialité des informations professionnelles qu'il recevra ou découvrira durant la mission.

5. PENALITES DE RETARD

Les pénalités de retard seront d'application si la remise du rapport final excède de manière inconsidérée le chronogramme planifié par le Cabinet. Le PNUD avisera le cabinet en cas de retard établi d'une date de remise attendue du rapport final n'excédant pas une semaine complémentaire non rémunérée. A partir du 8^{ème} jour, une pénalité de 2% du marché par jour de retard sera appliquée. A partir de 10 %, le PNUD s'octroie le droit de renoncer au contrat de manière unilatérale sans contrepartie financière.